

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Fondation Les Nids



2025

Édito

L'année 2025 a été particulièrement exigeante : la fondation a dû mener de front deux dynamiques qui auraient normalement dû se succéder :

- **Un bilan**, avec l'arrivée à échéance des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens signés avec le Département de la Seine-Maritime et l'Agence Régionale de Santé Normandie, mais également de son projet de Fondation, et de son organisation en dispositifs ;
- **L'adaptation de l'offre** rendue nécessaire par une évolution des besoins tant en termes de modalités d'accompagnement que de territoires.

Cette conjonction, caractéristique d'une organisation en profonde mutation, a exigé de tous une capacité à tenir simultanément plusieurs postures : évaluer ce qui a été construit, répondre à des demandes de transformation (de l'offre, des organisations et des fonctionnements) et anticiper des mutations dont certains contours se sont précisés en cours d'année.

Une protection de l'enfance sous pression

Dans son arrêt du 2 octobre 2024, confirmant son avis du 14 février de la même année, la Cour de cassation a requalifié les services de placement éducatif à domicile en mesures d'assistance éducative en milieu ouvert renforcée et ce conformément à la loi du 7 février 2022. Une note de la Direction générale de la cohésion sociale du 7 mai 2025 est venue préciser les modalités de transformation nécessaires des services concernés, afin de garantir la continuité des accompagnements.

Cette requalification n'est pas un détail technique. Elle impose aux départements et aux gestionnaires qui déploient ces mesures de recomposer en profondeur leur offre : basculer des mesures relevant historiquement de l'hébergement vers le milieu ouvert renforcé, adapter les autorisations, revoir les organisations, accompagner les équipes dans un changement de fonctionnement. Pour la Fondation, cela s'est traduit concrètement par la transformation de ses services de maintien à domicile en mesures renforcées avec ou sans hébergement en Seine-Maritime et dans l'Eure, tout en augmentant leurs capacités pour répondre aux besoins, dans des délais contraints et sur deux territoires aux réalités très différentes.

Dans ce contexte de transformation imposée, **la Seine-Maritime** a simultanément conduit en 2025 une mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance qui a offert une photographie saisissante de la réalité du territoire : 9 065 jeunes pris en charge au 30 juin 2025, soit près de 1 400 enfants supplémentaires depuis 2021 ; 8 346 informations préoccupantes traitées en 2024, en hausse de 45 % en deux ans ; un budget ASE atteignant 245 millions d'euros, en progression de 34 % sur la même période. Ces chiffres traduisent une demande qui excède structurellement les capacités disponibles, et dont la complexité s'accroît.

Dans ce contexte, les travaux de renégociation du CPOM ont constitué un exercice exigeant, qui a duré plusieurs mois. Il ne s'est pas agi seulement d'ajuster des enveloppes budgétaires, mais de définir collectivement les nouvelles orientations pour la période 2026-2030 pour répondre au mieux aux besoins repérés dans un contexte financier toujours très contraint.

Dans l'Eure, la même recomposition s'est imposée, mais dans un contexte financier et territorial encore plus tendu : territoire peu dense en opérateurs, département sous contrainte financière croissante fragilisant toute une offre d'accompagnement à destination des jeunes et de leurs familles.

C'est précisément dans ce contexte que le mandat de gestion a été passé entre la Fondation et l'Association Agir Avec Vincent de Paul à compter d'avril 2024. Il ne s'agissait pas seulement d'accompagner une

transition organisationnelle : il s'agissait de garantir la continuité des parcours de jeunes déjà engagés dans un suivi, de préserver des capacités d'accueil et d'intervention dont la disparition n'aurait pas trouvé de réponse de substitution à court terme.

La protection judiciaire de la jeunesse face à un tournant structurel

L'annonce ministérielle de novembre 2025 portant sur la transformation des Centres Educatifs Fermés en unités judiciaires à priorité éducatives (UJPE), confirmée par circulaire en février 2026, un décret en mars 2026 et son cahier des charges en avril 2026, a constitué l'événement le plus significatif pour le champ de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce repositionnement, fondé sur le constat que les CEF accueillent environ 700 jeunes pour un coût unitaire de 100 000 euros sur six mois, avec des taux de récurrence et de fugue comparables à ceux des foyers classiques, engage une recomposition de l'offre vers des réponses plus éducatives, davantage articulées autour de la scolarité, de la santé mentale et de la réinsertion.

Pour la fondation, cette annonce a des implications directes et concrètes, sur le projet de ses deux CEF en activité et de celui du Calvados dont l'ouverture était prévue en 2027. Elle interroge le devenir de ces établissements et la recomposition des équipes qui y exercent.

Le médico-social : vers un repositionnement

Dans le champ médico-social, les travaux conduits conjointement avec l'ARS et l'Éducation Nationale ont confirmé en 2025 la dynamique engagée autour des dispositifs inclusifs : montée en puissance des Pôles d'Appui à la Scolarité, développement des unités d'enseignement externalisées et des modalités d'auto-régulation en milieu scolaire ordinaire. Ce mouvement traduit une réorientation durable qui appelle les DITEP à évoluer de la prise en charge directe vers une logique d'appui, d'expertise partagée et de diffusion de compétences auprès des équipes pédagogiques. Ce changement de stratégie, qui reconfigure les pratiques professionnelles établies, demande du temps, un accompagnement soutenu des équipes et une articulation fine avec les financeurs et partenaires.

Cette transformation de l'offre s'inscrit dans un contexte tarifaire lui-même en pleine recomposition. Votée dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, la réforme SERAFIN-PH entrera en vigueur au 1er janvier 2027, avec une période de convergence progressive de cinq ans. Elle concernera les quelque 4 000 établissements et services médico-sociaux accompagnant des enfants en situation de handicap, qui recevront une dotation globale fondée sur les caractéristiques de leur offre, avec des dotations complémentaires valorisant notamment la transformation et l'intensité de l'accompagnement.

Pour les DITEP, cet enjeu est doublement complexe. D'un côté, la réforme reconnaît et valorise la logique de dispositif, de souplesse et de modularité, ce vers quoi les équipes tendent depuis plusieurs années. De l'autre, elle soulève une question non encore tranchée qui nous concerne directement : le traitement tarifaire des jeunes accompagnés hors file active, c'est-à-dire ceux suivis dans le cadre d'unités expérimentales ou de modalités d'intervention en milieu ordinaire, sans passage par les cases traditionnelles de la notification MDPH.

Face à ces dynamiques sectorielles simultanées, la Fondation entend maintenir le cap sur l'essentiel : garantir à chaque enfant, chaque adolescent, chaque famille, un accompagnement juste et de qualité.



SOMMAIRE

La Fondation Les Nids

- Chiffres clés et missions P. 1
- Nos implantations P. 2
- Gouvernance et organisation P. 2
- La vie de la Fondation P. 3
- Les temps forts de l'année P. 5
- Les professionnels P. 7
- Le financement de nos actions P. 8
- Les actions de communication et de mécénat P. 9
- Les organisations au service de la Fondation Les Nids P. 11
- La démarche qualité P. 12
- Illustrations de la dynamique d'amélioration continue en 2025 P. 13

1. Protection de l'enfance

- Hébergement P. 17
- Accompagnement des familles à partir de leur domicile P. 19

2. Protection judiciaire de la jeunesse

- Mesures Judiciaires d'Investigations Éducatives P. 23
- Centres Éducatifs Fermés P. 24

3. Enfance en situation de handicap

- Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique P. 27

4. Activités subventionnées P. 29

- Le parrainage en protection de l'enfance P. 31
- Conclusion et perspectives P. 32

La Fondation Les Nids

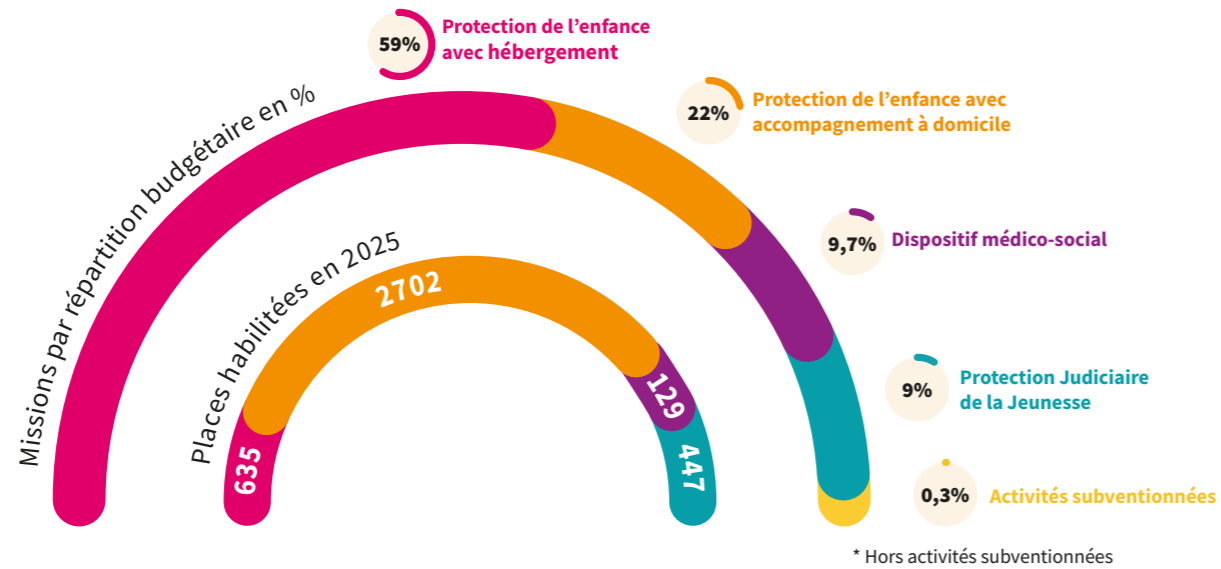
Chiffres clés

5746
JEUNES ACCOMPAGNÉS
PAR LES SERVICES
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Acteur historique normand, la Fondation Les Nids mène **depuis plus de 90 ans des missions en faveur de l'enfant et de la famille.**

Son rôle consiste à apporter aux enfants et adolescents qu'elle accompagne : **protection, soutien, éducation et compréhension, pour leur donner toutes les chances de se bâtir un avenir.**

L'humanisme et la recherche d'adaptation à l'évolution de la société sont au cœur du Projet Institutionnel. Ainsi, la Fondation Les Nids intervient dans différents champs qui placent l'enfant et sa famille au cœur de ses missions.



Nos missions

Répartition des places par habilitation

PROTECTION DE L'ENFANCE - Hébergement

- 381 places en Maisons d'Enfants à Caractère Social
- 152 places en accueil familial
- 102 places de maintien à domicile
- 32 places en accueil de jour

PROTECTION DE L'ENFANCE avec accompagnement à domicile

- 2 429 Mesures éducatives à domicile
- 273 Mesures en Intervention Educative à Domicile Renforcée (dont petite enfance)
- 425 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative

DELINQUANCE JUVENILE

- 10 places en Centre Éducatif Fermé pour jeunes filles
- 12 places en Centre Éducatif Fermé pour jeunes garçons



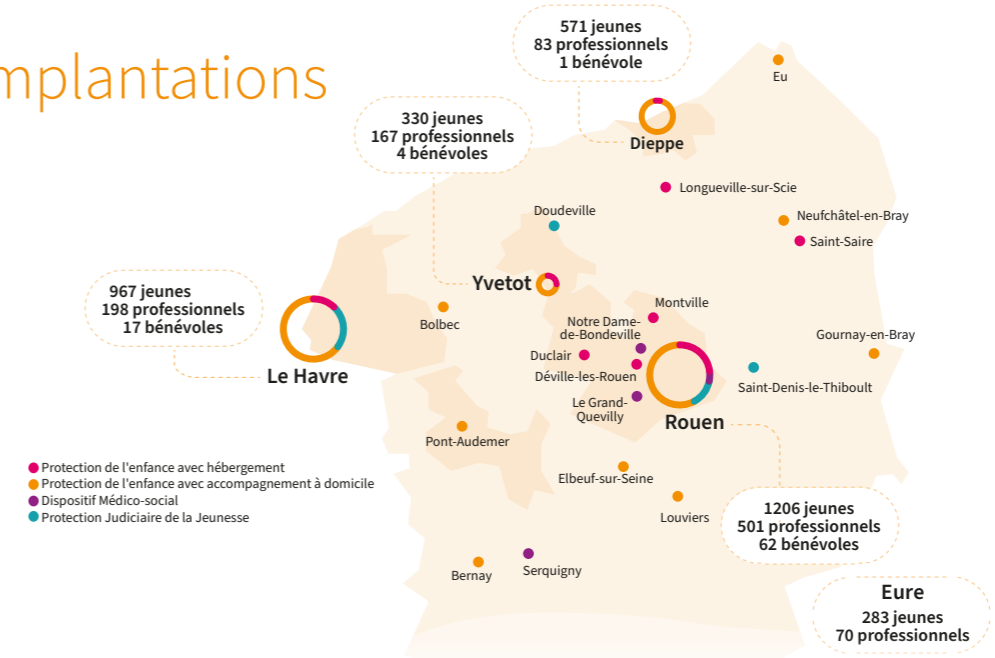
DISPOSITIF MEDICO-SOCIAL

- 123 places en Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP)
- 6 places en Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)

ACTIVITES SUBVENTIONNEES

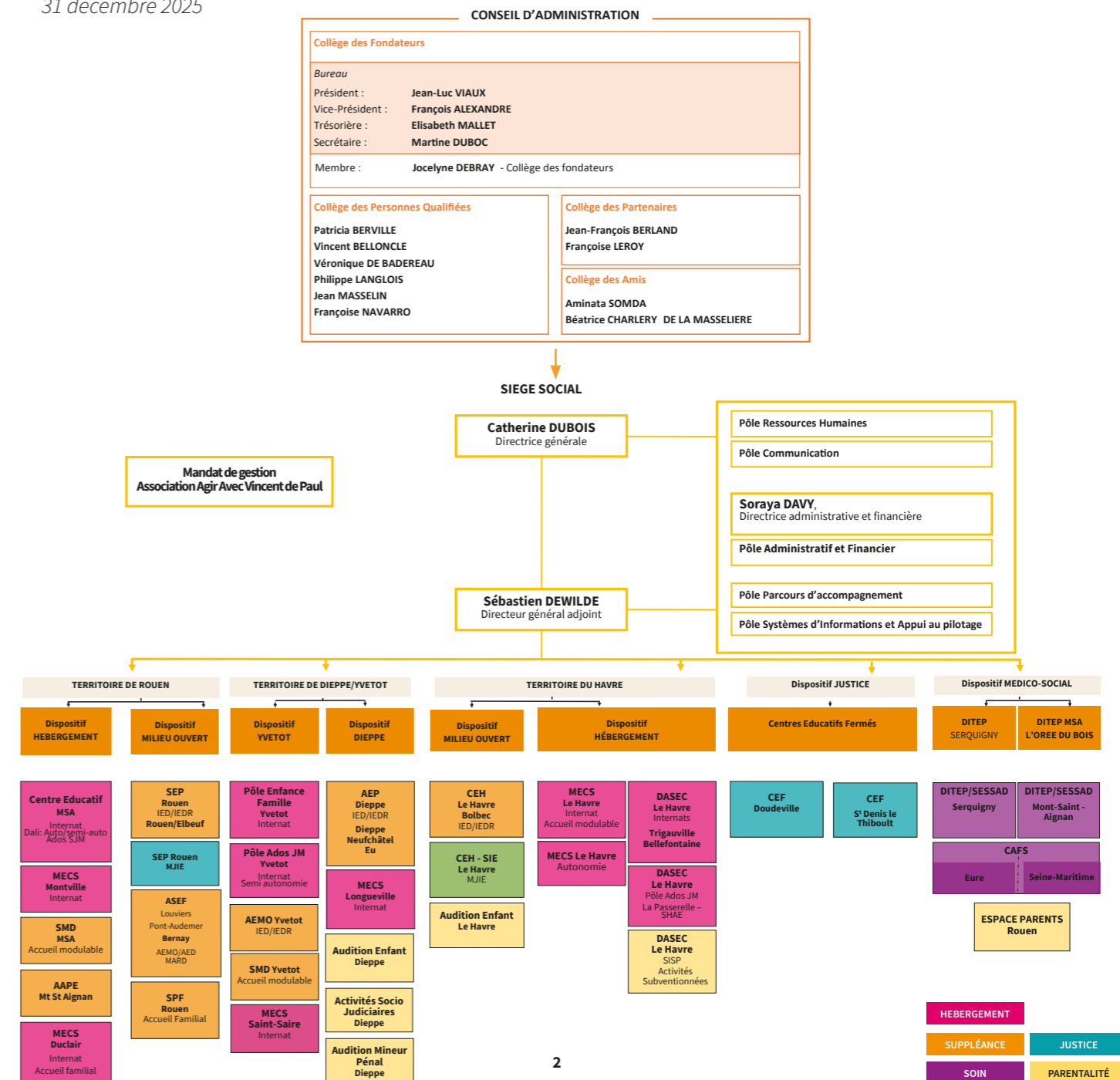
- Espace parents : 33 actions collectives et 25 entretiens
- Enquêtes sociales JAF : 38 enquêtes
- Auditions de l'enfant : 144 auditions
- Auditions mineurs victimes : 4 auditions
- Remobilisation scolaire : 55 jeunes accueillis

Nos implantations



Organigramme de la Fondation Les Nids

31 décembre 2025





La vie de la Fondation

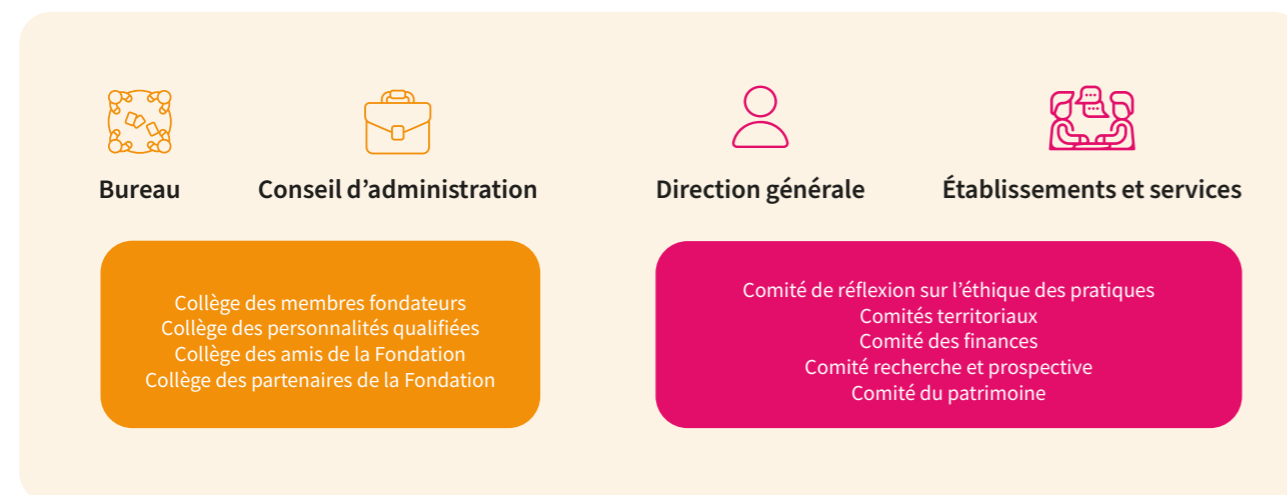
Reconnue d'Utilité Publique

La Fondation Les Nids est une **organisation historiquement associative créée en 1931, dédiée à l'enfance et à la famille**, reconnue d'utilité publique depuis 1960, apolitique et non confessionnelle. Transformée en Fondation depuis 2019, la Fondation a intégré dans son Conseil d'Administration de nouveaux partenaires au sein de différents collèges (collège des partenaires institutionnels, collège des membres fondateurs, collège des personnalités qualifiées, collège des amis...). En amont de cette transformation, il a

été décidé de déposer les statuts d'une nouvelle association, nommée Madeleine Lecœur - Les Nids afin que les adhérents, les bénévoles et les anciens accueillis puissent poursuivre leur engagement en continuant à être associés aux activités de la Fondation et pour que la vie associative des Nids perdure.

Par son éthique et son projet, elle défend une série de valeurs inscrites dans l'histoire associative : **Humanisme, Engagement, Respect, Solidarité, Créativité.**

L'ORGANISATION STATUAIRE



UNE ORGANISATION SOUS FORME DE COMITÉS

Cinq comités sont chargés **d'accompagner la Fondation dans les actions qu'elle mène** et sont pour cela composés d'au moins trois administrateurs, dont l'un d'eux est Président du comité et chargé de porter les orientations fixées lors de ces instances auprès du Conseil d'Administration, à l'exception du comité de réflexion sur l'éthique des pratiques qui est organisé de manière indépendante.

Le comité territorial

Un temps de réunion générale annuel est organisé réunissant l'ensemble des Directeurs et les Administrateurs. Ce temps permet à chaque Directeur de **présenter les actualités, les enjeux et perspectives de ses établissements et services**. Parallèlement, le Président rencontre les équipes au sein même des établissements et services.

Le comité du patrimoine

Il **garantit le fonctionnement statutaire du fonds de dotation Patrimo'nids et le suivi de la dotation de la Fondation, ainsi que le suivi des grands projets immobiliers**. Ces instances ont lieu trois fois par an et réunissent six administrateurs.

Le comité de réflexion sur l'éthique des pratiques

Cette instance interdisciplinaire et consultative a pour rôle de **réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions**, à partir de situations complexes ou inédites.

Le comité permet de se saisir de sujets ou problématiques repérées sur le terrain, afin de faire avancer la réflexion au niveau institutionnel, d'élaborer une pensée partagée, de construire la mise en pratique des valeurs propres à la Fondation.

Le second avis rédigé en 2025 portait sur la vigilance à avoir dans la rédaction des écrits professionnels notamment en respect du droit des usagers.

Le comité recherche et prospective

Le comité des finances **permet de réfléchir sur le développement de la Fondation** à partir d'appels à projets, de suivre les travaux de recherche effectués aux Nids et de nourrir les prochaines prises de paroles institutionnelles. Des administrateurs sont présents à ces réunions organisées deux fois par an.

Le comité des finances

Le comité des finances annuel **permet de préparer la validation des comptes par le Bureau et leur approbation par le Conseil d'Administration**. La Direction générale, en présence des Directeurs, livre une lecture globale des comptes de l'année et de l'utilisation des ressources allouées au profit des enfants. Les comptes exhaustifs ayant été rendus au travers des différents Conseils d'Administration.

Les temps forts

De l'année 2025 !

JANVIER • FÉVRIER • MARS

MATINÉE CHEFS DE SERVICES

Organisation d'une conférence à destination des Chefs de services et Directeurs autour du thème « Comprendre & Manager les (jeunes) générations ».



INVITATION



CAFÉ GOURMAND PARRAINAGE

Organisation d'un temps convivial avec les parrains/marraines engagés auprès des jeunes. L'occasion de partager son expérience et de bénéficier autrement de l'appui de l'équipe parrainage.

DOSSIER DE L'USAGER INFORMATISÉ

Lancement de la généralisation du Dossier de l'Usager informatisé sur l'ensemble des ESSMS de la Fondation Les Nids

AVRIL • MAI • JUIN



« ECOLE POUR TOUS AU SÉNÉGAL »
Départ des jeunes du Dispositif Rouen Hébergement pour un séjour solidaire au Sénégal où ils ont contribué à la réhabilitation d'une école, échangé avec les habitants et partagé des moments forts avec les enfants du village.

SCHEMA STRATEGIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Signature d'un contrat de prestation pour 2 ans avec un DSI en temps partagé pour garantir l'écriture d'un schéma stratégique pour les 4 années à venir



RENCONTRE BÉNÉVOLES

Un moment d'échange autour du lien d'attachement. Comme chaque année, la Fondation Les Nids a réuni ses bénévoles pour un temps de rencontre et d'échange autour d'un thème central dans l'accompagnement des jeunes en maison d'enfants : le lien d'attachement.

INAUGURATION DU SERVICE SAJM DALI

Le Service Adolescents Jeunes Majeurs (SAJM) Dali a emménagé et inauguré ses nouveaux locaux. Des espaces entièrement repensés pour améliorer le quotidien des jeunes accompagnés, avec un aménagement adapté à la préparation à l'autonomie. Un projet financé en partie dans le cadre d'un leg à la Fondation Les Nids dédié à l'investissement.



MATINÉE DE TRAVAIL STATUT DE L'ENFANT CONFIE

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a organisé, en partenariat avec la Fondation Les Nids, une matinée de travail sur la thématique : Les Pupilles de l'État : statut renforçant la protection de l'enfant confié.

JUILLET • AOUT • SEPTEMBRE

LES GRANDES VOILES DU HAVRE

Grace au GIP d'«Un été au Havre», trois jeunes du DASEC du Havre, accompagnés de leurs éducateurs, ont embarqué à bord d'un grand voilier pour une aventure exceptionnelle entre la Ville du Havre et Dunkerque. Ils ont partagé la vie de matelots pendant plusieurs jours.



FÊTE DE L'ÉTÉ CEF

Restitution du projet fil rouge de l'été autour d'une représentation théâtrale en présence des parents, éducateurs et partenaires du CEF.



INAUGURATION DE LA MAISON D'ENFANTS DU HAVRE

Inauguration de la nouvelle Maison d'Enfants à Caractère Social du Havre en présence de Bertrand Bellanger, Président du DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME et Edouard Philippe, Maire de la Ville du Havre et Président de Le Havre Seine Métropole. Les enfants ont accompagné à cette occasion une visite de leur nouvel espace de vie.



COLLOQUE LES NIDS

Organisation du colloque annuel à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, autour de la thématique « Enfance et sexualité : entre éducation et protection ».

DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES MESURES RENFORCÉES AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

Suite à l'appel à projet du Département de la Seine-Maritime, redéploiement des mesures de Soutien pour le Maintien à Domicile en Intervention Educative à Domicile Intensive avec ou sans Hébergement ainsi que la création de mesures supplémentaires.



OCTOBRE • NOVEMBRE • DÉCEMBRE



SIGNATURE CPOM

Signature de 2 nouvelles générations de CPOM avec le CD76 et l'ARS Normandie pour la période 2026/2030

JOURNÉE DES ANCIENS LONGUEVILLE

La Maison d'Enfants de Longueville sur Scie a accueilli une journée «Rencontres et Retrouvailles» réunissant plusieurs générations d'anciens jeunes venus partager leurs souvenirs, leurs albums photos, leurs parcours de vie, mais aussi retrouver leurs éducateurs.

D'autres projets ont également été menés tout au long de l'année grâce à l'investissement des professionnels.

Les professionnels

Structure et caractéristiques

UNE FONDATION ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La fondation poursuit sa politique de développement des compétences en accompagnant ses professionnels vers des parcours de formation et/ou qualification :

- ✓ Maintenir et développer les parcours socles de compétences à destination de nos professionnels éducatifs et d'encadrement ;
- ✓ Poursuivre la qualification des professionnels ;
- ✓ Continuer à développer des formations en lien avec les besoins repérés sur le terrain ;
- ✓ Renforcer notre politique de prévention des risques professionnels ;
- ✓ Préserver la santé des professionnels et veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle de chacun ;
- ✓ Maintenir la qualité du dialogue social en faveur de la négociation d'accords dédiés au sujet de la qualité de vie et des conditions de travail.

668
*Personnes formées
*Soit 60 % de nos professionnels

16
Alternants

142
Stagiaires



Le financement de nos actions

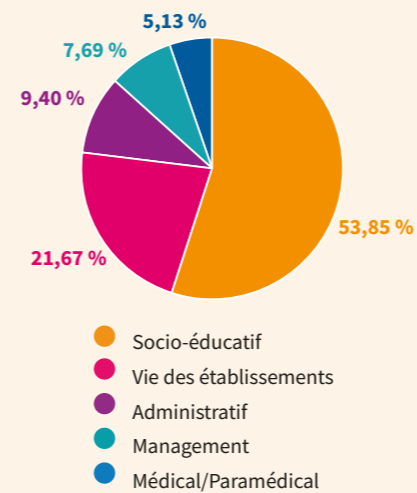
La Fondation Les Nids a reçu en 2025 des produits de tarification à hauteur de 58,6 millions d'euros (hors subvention) de ses différents partenaires publics. Ces financements sont essentiellement constitués de prix de journée et de subventions, négociés annuellement ou pluri-annuellement, en fonction du champ d'activité.

DÉPENSES EN 2025
62 538 747 €

RESSOURCES HUMAINES
76 %

FONCTIONNEMENT
24 %

RÉPARTITION PAR MÉTIER



RÉPARTITION PAR FINANCE

78,73 %
Département de la Seine-Maritime

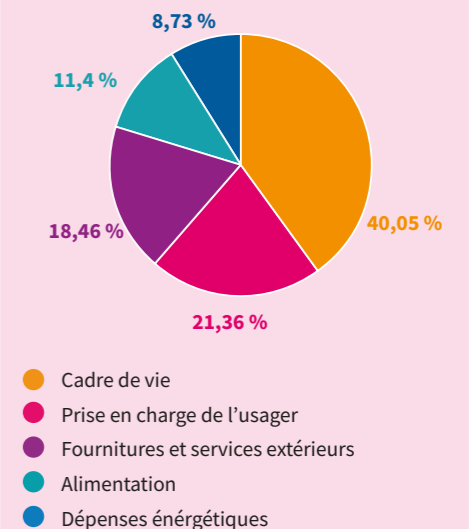
9,5 %
Agence régionale de santé de Normandie

9,26 %
Protection judiciaire de la jeunesse

1,73 %
Département de l'Eure

0,7 %
Autres financeurs

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (hors frais de siège)



RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR SOUTENIR LES FINANCEMENTS LIÉS À NOTRE MISSION

662 586€ dédiés annuellement aux systèmes d'informations.
En 2025, la Fondation a obtenu une subvention exceptionnelle de 105 000€ pour la mise en place du Dossier de l'Usager Informatisé DUI.

9 231 752€ de dépenses d'investissements.
Dont 482 714€ de subventions de primes CEE (Certificat d'Economie d'Énergie 2024/2025).



Les actions de communication et de mécénat

En 2025, le service Communication et Mécénat a déployé une stratégie globale alignée avec les enjeux, les missions et les valeurs de la Fondation Les Nids.

Le service a œuvré au renforcement de l'attractivité de nos métiers, conjointement avec le service des Ressources Humaines. Cette démarche s'est concrétisée par l'organisation d'événements de cohésion et de temps de réflexion collectifs autour des

pratiques professionnelles et RH, contribuant à fédérer les équipes et à valoriser l'engagement de chacun. A l'externe, une attention particulière a été portée au rayonnement de la Fondation. À travers différents supports et actions de communication, nous avons mis en lumière nos missions, nos métiers, nos valeurs et nos engagements, afin de renforcer notre notoriété auprès de nos partenaires, du grand public et des professionnels du secteur.

Une communication Ressources Humaines pour l'attractivité



Face aux enjeux d'attractivité et de fidélisation, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la marque employeur : présence digitale accrue, outils d'intégration, vidéos témoignages et événements internes fédérateurs.

Valorisation des missions et des actions



Divers supports ont été mobilisés pour valoriser les missions de la Fondation, en interne comme en externe : site internet, outils numériques internes, newsletter, réseaux sociaux, rapports d'activités et revue Actes.

Des prises de paroles en faveur des Droits de l'Enfant



La Fondation Les Nids a animé des temps de réflexion collective : un colloque sur « Enfance et sexualité » à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, et des matinées techniques sur le management intergénérationnel et la protection de l'enfant confié.

Événements institutionnels et territoriaux

La Fondation a renforcé son ancrage territorial à travers plusieurs temps forts : inauguration de la Maison d'Enfants du Havre, participation de jeunes aux Grandes Voiles, partenariats culturels avec les villes de Mont-Saint-Aignan et de Duclair, ateliers socio-esthétiques en Milieu Ouvert, et présence aux forums associatifs et salons métiers.



au profit des jeunes et des familles

Sur le plan du mécénat et des partenariats, les fonds privés récoltés et les collaborations développées constituent un apport complémentaire précieux, permettant d'offrir aux jeunes des opportunités supplémentaires : activités culturelles, sportives ou éducatives, projets d'ouverture au monde, rencontres inspirantes... Autant d'expériences qui favorisent leur épanouissement, nourrissent leur confiance en eux et contribuent à construire leur avenir.

Une politique de mécénat engagée et ciblée

En 2025, les actions de mécénat menées, valorisées à hauteur de 115 834 € ont été articulées autour de trois priorités majeures



• Favoriser l'insertion des jeunes en voie d'autonomisation (Taxe d'apprentissage, projets DITEP)



• Améliorer l'accompagnement des jeunes accueillis (Journées solidaires ou livret d'accueil enfants)



• Ouvrir les enfants et familles à la culture et au lien social.



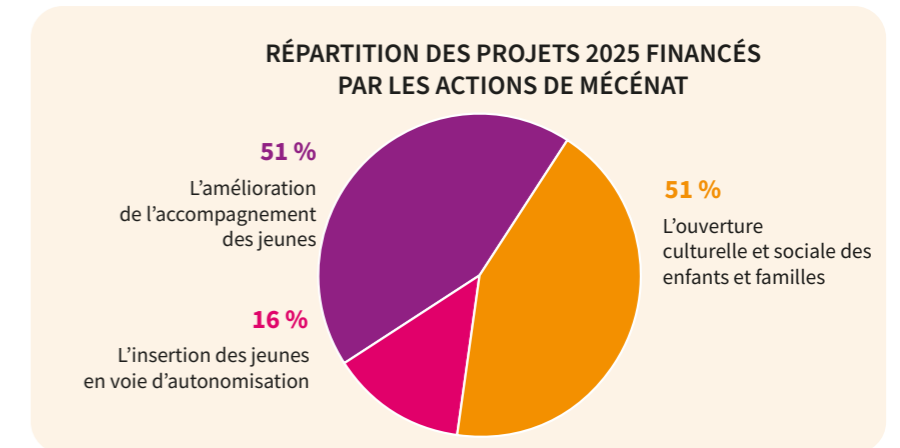
Un maillage territorial fort

La Fondation a consolidé son ancrage territorial via son implication dans des réseaux d'entreprises, sa participation à des événements nationaux et régionaux, et le développement du mécénat de compétences, notamment avec la Caisse d'Épargne et Ferrero.



Des partenariats en faveur de l'ouverture culturelle

La Fondation Les Nids a mobilisé différents mécènes ainsi que des dispositifs du Département de la Seine-Maritime pour financer des projets au bénéfice des enfants et familles accompagnés. Des partenariats historiques avec le Stade Sottevillais, Cultures du Cœur Normandie et Normandie Images contribuent à la création artistique et l'accès à de nombreux événements sportifs et culturels. L'Opéra participatif, Chiche Chef, les Olympiades interservices sont des rendez-vous annuels incontournables, de valorisation et de cohésion, pour les publics accompagnés comme pour les professionnels des Nids.



Les organisations

Au service de la Fondation Les Nids

La démarche qualité

ASSOCIATION MADELEINE LECOEUR

Fondée en 2017, l'association est une conséquence directe de la transformation de l'association Les Nids en Fondation afin de pérenniser et d'enrichir les soutiens des Nids. Son ambition est de développer une vie associative dynamique faite de rencontres régulières, fédérant les bénévoles, les adhérents et les anciens jeunes accueillis. Concrètement, les membres de l'association se mobilisent pour faire connaître la Fondation Les Nids et ses missions, par exemple à l'occasion de Villages des associations organisés sur les principales villes du territoire d'implantation des Nids. Ils entendent ainsi rechercher, animer et fédérer les bénévoles, les anciens jeunes accueillis et les partenaires des Nids.

En 2025, à la demande d'une personne accueillie à Longueville sur Scie, l'association a organisé une journée à destination des « anciens des Nids de la Maison d'enfants de Longueville », avec un temps convivial suivi d'une visite de la Maison d'Enfants et une rencontre pour échanger avec les jeunes accueillis actuellement. Aussi, des matinées bénévoles ont été organisées sur les thèmes : « L'attachement de l'enfant placé en MECS, de quoi parle-t-on ? » au Havre et « Agir ensemble, organisation & mécanismes de la Protection de l'Enfance » à Mont-Saint-Aignan.



Bénévoles,
particuliers, parrains
et administrateurs

118



Ancienneté
en
moyenne

8 ans



Heures
de
bénévolat

8 345



Valorisation
des contributions
volontaires

213 665€

PATRIMO'NIDS

Le Fonds de dotation Patrimo'nids a été créé en 2015 afin d'assurer la gestion du patrimoine de la Fondation au service de ses missions. Il est géré par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an et a pour vocation d'administrer les biens immobiliers le composant.

Centrée sur la personne accompagnée, ses souhaits, ses besoins et son projet, l'évaluation est conçue pour promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement des personnes accueillies.

Elle n'est donc pas une fin en soi mais une étape ou une opportunité permettant :

- de bénéficier d'un regard extérieur sur les pratiques et les organisations ;
- de contribuer à une valorisation des pratiques, et une prise de conscience collective des forces et des axes de progrès de la structure.

En 2025, 10 établissements et services ont réalisé leur évaluation de la qualité : le SIE du CEH, les services du dispositif Rouen Centre (SEP, SPF, MJIE), les CEF de Doudeville et de Saint Denis, le dispositif du DASEC (SISP, MECS, SHAE), le service DALI du dispositif Rouen Nord.

A l'issue des deux premières années de mise en oeuvre du nouveau dispositif d'évaluation, 100% des structures de la Fondation ont été évaluées par un organisme externe : l'occasion de faire le point sur les résultats et les évolutions à venir.

UNE SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES



AXES FORTS

- Respect de la liberté d'opinion et des croyances
- Respect des droits et libertés fondamentales
- Respect de la dignité et de l'intégrité

AXES D'AMÉLIORATION

- Plan de gestion de crise
- Prévention des risques de maltraitance
- Analyse en équipe des EIG et des EIG et des plaintes et réclamations



Une marge de progression pour les critères qui ciblent la gestion des risques dans l'élaboration et le déploiement des processus par les professionnels :

- La sécurisation du circuit du médicament ;
- Le traitement des faits de maltraitance ;
- Le recueil, l'analyse et la communication des événements indésirables avec une faiblesse sur le volet communication ;
- La confidentialité des données et des informations relatives à la personne accompagnée ;
- La définition d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance qui fait défaut dans l'ensemble des évaluations ;
- La définition et l'actualisation du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité qui fait défaut dans près de 75% des évaluations.

Illustrations de la dynamique d'amélioration continue en 2025

Droits et libertés de la personne accompagnée

Les instances d'expression et de participation comme les ateliers à destination des jeunes témoignent de la mise en oeuvre des droits et libertés.



SISP LE HAVRE ET CEF SAINT DENIS LE THIBOULT

Au SISF, des ateliers de citoyenneté sont régulièrement organisés pour permettre aux personnes accompagnées de mieux connaître et exercer leurs droits et devoirs. Par ailleurs, l'ensemble des professionnels est formé aux droits de l'enfant afin d'assurer une prise en compte partagée et cohérente de ces enjeux dans l'accompagnement.

Le CEF a mis l'accent sur des ateliers autour de l'estime de soi et de la socio-esthétique ainsi que sur les activités culturelles (bibliothèque, salle de cinéma) favorisant leur épanouissement et leur valorisation personnelle.

SAJM DALI ET SHAE LE HAVRE

A DALI, une démarche structurée est développée pour favoriser l'expression et l'analyse des plaintes et réclamations, en lien avec les événements indésirables afin d'améliorer les pratiques. La lecture des Projets Personnalisés par les jeunes est considérée comme partie prenante de l'accompagnement et de la prise de responsabilité du jeune sur son projet de vie.



Le soutien des équipes à leur participation à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance « L'avis la vie des enfants » contribue à renforcer l'exercice effectif de leurs droits et leur implication dans leur parcours.

les nido CONSEIL DE LA VIE SOCIALE - C.V.S.



Au SHAE, une instance de Conseil de la Vie Sociale, appuyée par un pré-CVS, permet de favoriser la participation et l'expression des jeunes, complétée par une enquête de satisfaction sur l'accompagnement proposé. En parallèle, un « café des parents » permet aux familles et à l'entourage un espace d'échange et de dialogue.

Respect de la liberté d'opinion et des croyances

CEF SAINT DENIS LE THIBOULT ET SHAE LE HAVRE

Les équipes veillent à adapter les pratiques du quotidien afin de tenir compte des habitudes de chaque jeune mais aussi de les amener à un engagement citoyen.



Au CEF, Les professionnels garantissent le respect des libertés de conscience et des pratiques religieuses des jeunes dans le quotidien de l'établissement, tout en favorisant le vivre-ensemble. Dans ce cadre, une action de sensibilisation à la laïcité a été organisée avec l'association La Boussole et des temps d'échanges éducatifs comme les ciné-débats et le théâtre d'improvisation.

Au SHAE, une attention particulière est accordée au développement de l'interculturalité dans les pratiques professionnelles. Les équipes sont soutenues par le dispositif Terra Psy et bénéficient de formations spécifiques afin de renforcer leurs compétences dans ce domaine.

CENTRE EDUCATIF HAVRAIS - SERVICE D'INVESTIGATIONS EDUCATIVES

Que souhaiteriez-vous changer dans l'intérêt de votre enfant ?



Le SIE développe des outils facilitant la mise en oeuvre des droits et libertés des familles et des enfants. Un dossier de ressources éducatives rassemble l'ensemble des outils mis à disposition des professionnels afin de les aider à expliquer les droits. Le temps d'accueil des familles est un moment privilégié pour la diffusion et l'explication des documents. Lorsque les familles ne sont pas francophones, un interprète est sollicité pour faciliter la communication lors du rendez-vous d'accueil.

Respect de la dignité et intégrité

CEF DOUDEVILLE ET SAJM DALI

Les professionnels témoignent de l'attention particulière portée au respect de la dignité et de l'intégrité des jeunes.

Au CEF de Doudeville, une vigilance est portée au respect entre les jeunes, notamment dans le langage, ainsi qu'au respect du rythme de vie.

Une fois par semaine, des temps « café » sont proposés aux jeunes pour échanger sur ces sujets, soit à leur initiative, soit proposés par les éducateurs afin de faciliter l'expression.

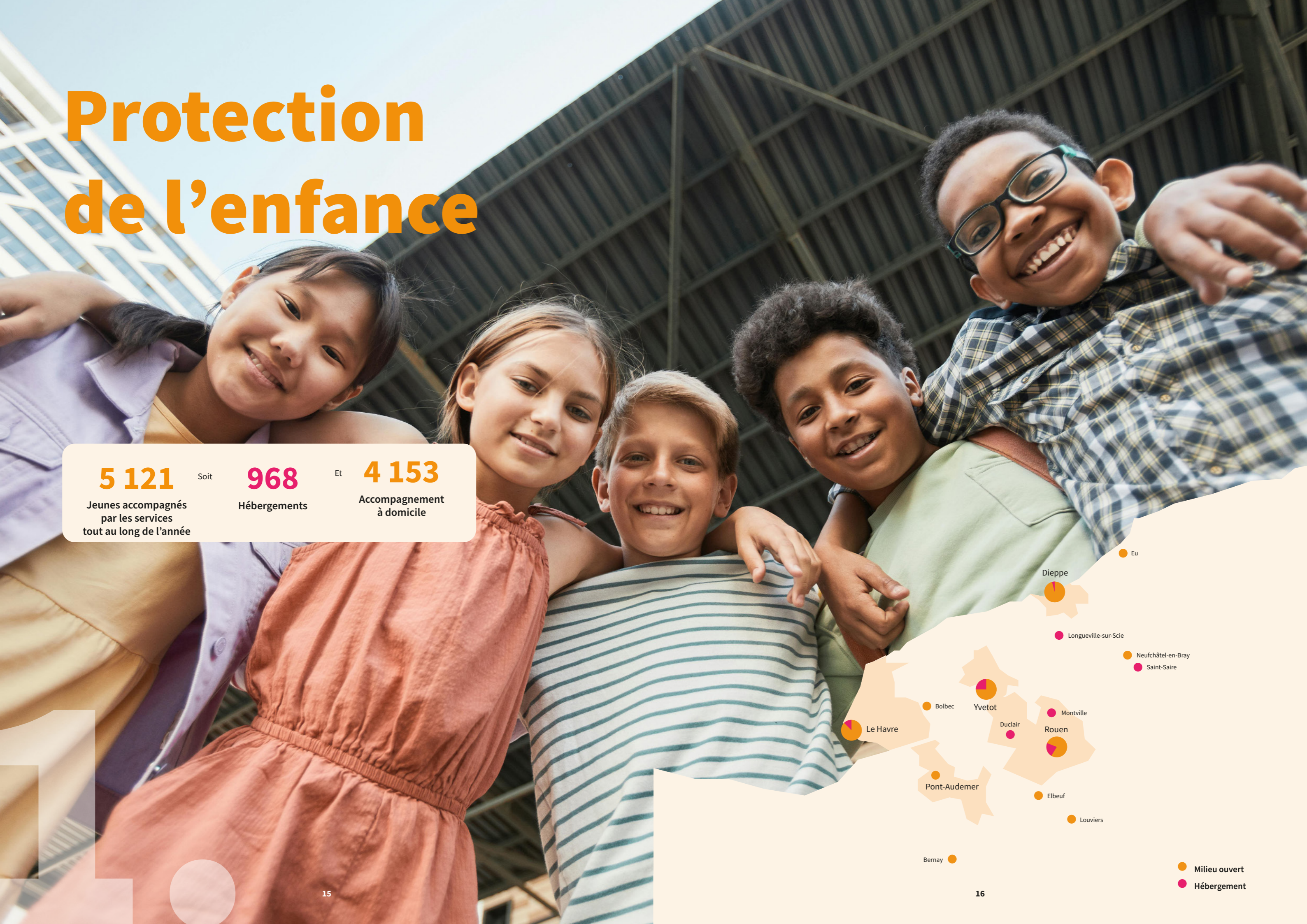
A DALI, le concept de dignité est relié au respect de la personne, de ses choix, à la prise en compte de son avis, au respect de la continuité du projet des jeunes mais aussi au respect du refus de l'accompagnement.

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL

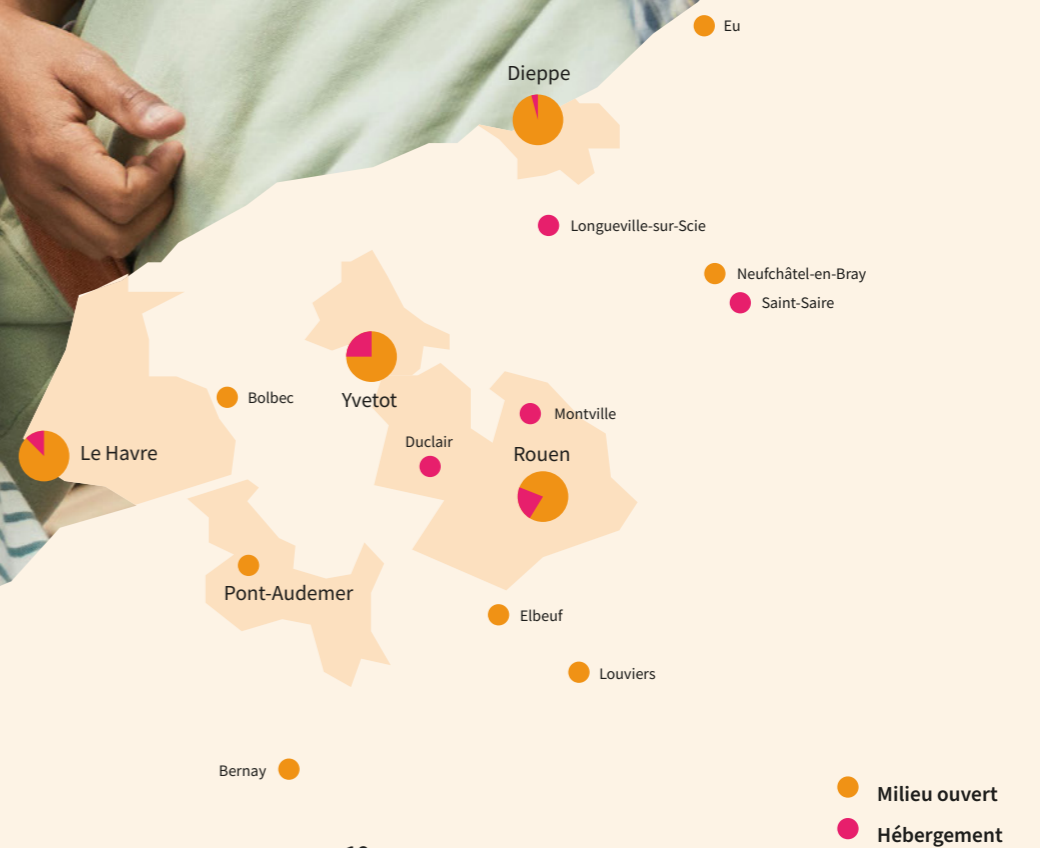
Les professionnels du SPF ont déployé un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance lors des réunions qualité et dans le cadre de la mise en place du groupe de travail bientraitance : - Identification des situations à risques de maltraitance et de violence - Procédure de déclaration (circuit de déclaration et de signalement en interne et aux autorités) - Procédure d'alerte - Procédure de gestion de la violence - Analyse des faits de maltraitance (étude des facteurs et des causes de risques) - Mise en place d'un plan d'amélioration (Identification des actions à mettre en place) - Inscription du plan de prévention dans le projet de service.



Protection de l'enfance



5 121 Soit **968** Et **4 153**
Jeunes accompagnés par les services tout au long de l'année Hébergements Accompagnement à domicile





Hébergement

La Fondation Les Nids **accueille des enfants et des adolescents dans le cadre de mesures de placement**, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et/ou le Juge des Enfants pour une durée déterminée.

NOS MISSIONS

La Fondation dispose de différents **lieux d'accueil pour accompagner les enfants et les jeunes** qui lui sont confiés au titre de la protection de l'enfance :

Des Maisons d'Enfants à Caractère Social pour accueillir les enfants placés.

Un Service de Placement Familial, où collaborent, pour garantir l'accompagnement des jeunes et de leurs parents, des assistants familiaux qui accueillent les enfants au sein de leur famille avec une équipe éducative et de soin en soutien. 10 places supplémentaires ont été déployées en 2025 amenant le service à une capacité d'accueil de 150 places.

Des services de Soutien pour le Maintien à Domicile, pour permettre un placement au sein du domicile de l'enfant. Transformé depuis le 1^{er} octobre 2025 en **Intervention Educative à Domicile Intensive avec Hébergement**. (Cf. Zoom)

Des structures de préparation à la semi-autonomie et à l'autonomie pour amener progressivement les jeunes à prendre leur indépendance.

Une activité d'accueil de jour pour aider les jeunes à renouer avec la scolarité, la formation et les accompagner dans un projet d'insertion socio- professionnelle.



DURÉE DE PLACEMENT

59 %

Des enfants sortis dans l'année ont été accueillis moins de 2 ans

ZOOM SUR LES MESURES RENFORCÉES EN SEINE-MARITIME

À la suite de l'appel à projets lancé par le Département de la Seine-Maritime, la Fondation Les Nids a déployé ses mesures de Soutien pour le Maintien à Domicile (SMD) en Intervention Educative à Domicile Intensive avec possibilité d'Hébergement (IEDIH) en créant également des mesures supplémentaires.

La mesure d'IEDIH permet d'accompagner les mineurs âgés de 0 à 17 ans révolus. Elle est principalement indiquée pour les problématiques où le développement du mineur est gravement compromis du fait de carences éducatives, mais uniquement dans la mesure où celles-ci sont susceptibles d'être compensées et réduites par une intervention à domicile d'accompagnement renforcé. Ainsi, la fondation exerce 150 mesures d'IEDIH sur les territoires de Dieppe, Le Havre, Yvetot, Elbeuf et Rouen.



RÉPARTITION PAR SEXE

40 % FILLES **60 %** GARÇONS

MOTIFS PRINCIPAUX DU PLACEMENT

66 %

Conditions d'éducation ou de développement

14 %

Maltraitance physique, morale, sexuelle

13 %

Troubles de la relation parents/enfants



SANTÉ ET HANDICAP

56 %

Sans suivi

17 %

Suivi psychologique

15 %

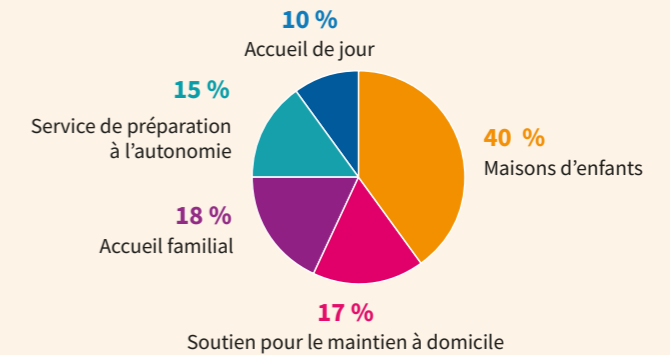
Suivi psychologique et pédopsychiatrique

12 %

Suivi pédopsychiatrique



RÉPARTITION PAR TYPE DE PRESTATION (NBRE DE MESURES)



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES

52 % Rouen **31 %** Le Havre **12 %** Dieppe **5 %** Autres

DURÉE DE PLACEMENT MAISONS D'ENFANTS

29 % Moins d'un an

18 % Entre 1 et 2 ans

23 % Entre 2 et 3 ans

11 % Entre 3 et 4 ans

19 % Plus de 4 ans

DURÉE DE PLACEMENT ACCUEIL FAMILIAL

21 % Moins d'un an

4 % Entre 1 et 2 ans

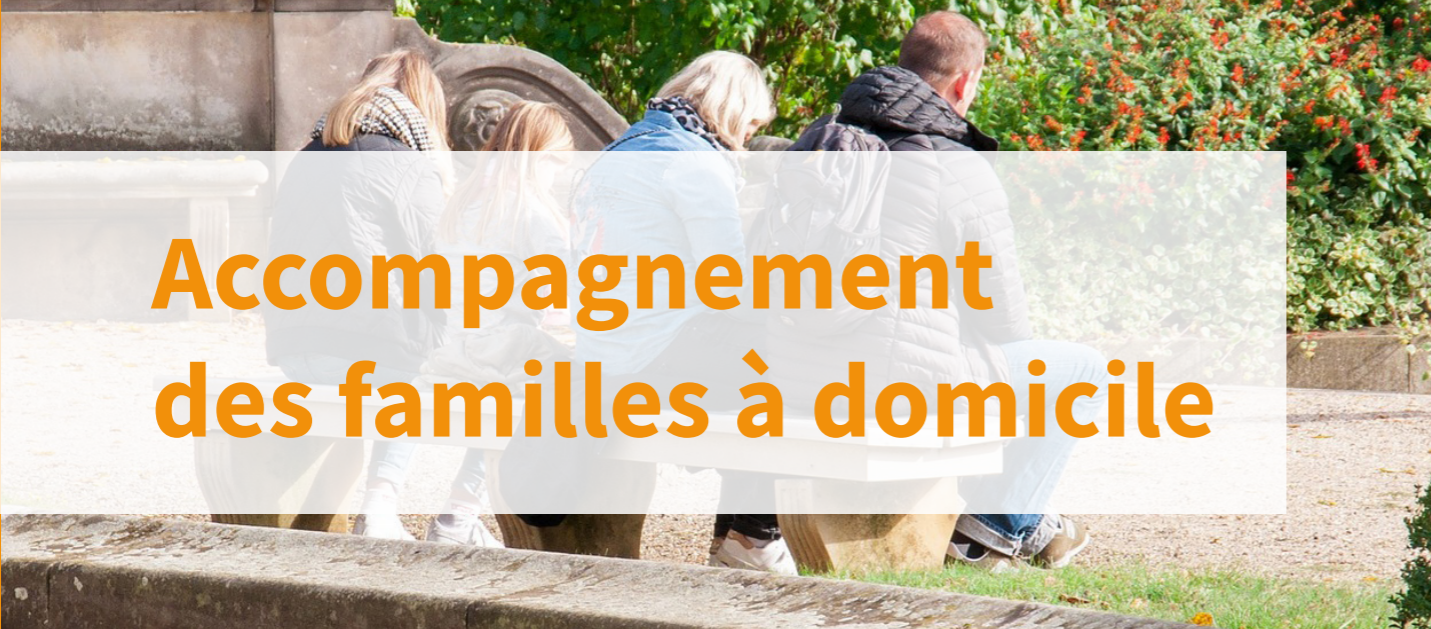
0 % Entre 2 et 3 ans

13 % Entre 3 et 4 ans

62 % Plus de 4 ans

ÂGE DES JEUNES

1 % 0-2 ans **7 %** 3-5 ans **14 %** 6-8 ans **16 %** 9-11 ans
30 % 12-15 ans **18 %** 16-17 ans **14 %** + 18 ans



Accompagnement des familles à domicile

DES MESURES CLASSIQUES ET RENFORCÉES

La Fondation Les Nids **suit des enfants et des adolescents dans le cadre de mesures éducatives à domicile**, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge des enfants, pour une durée déterminée. Elle propose également des services d'accompagnement des familles à leur domicile permettant d'apporter du soutien et des conseils au sein de l'environnement de vie de l'enfant. L'année 2025 a été une année de transition pour les mesures de Service de Maintien à Domicile qui se sont transformées en mesures renforcées avec ou sans hébergement à compter du 1er octobre 2025. Nous avons choisi pour 2025, d'intégrer les données de ces mesures à l'hébergement.

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES EXERCÉES EN 2025

MESURES

4 153

RÉPARTITION DES MESURES

JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES	CLASSIQUES ET RENFORCÉES
85 % Judiciaires	15 % Administratives
86 % Classiques	14 % Renforcées

ÂGE DES JEUNES

- 12 %** 0-2ans
- 16 %** 3-5 ans
- 18 %** 6-8 ans
- 19 %** 9-11 ans
- 28 %** 12-15 ans
- 7 %** 16-17 ans

ENVIRONNEMENT FAMILIAL

55 % Auprès de leur mère	26 % Auprès de leur 2 parents	13 % Auprès de leur père	6 % Tiers digne de confiance
------------------------------------	---	------------------------------------	--

DURÉE DES MESURES

15 % - 6 mois	23 % 6 mois à 1 an	33 % 1 à 2 ans	16 % 2 à 3 ans	13 % + de 3 ans
----------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------

PERSONNES RESSOURCES POUR L'ENFANT

Non renseigné **4 %** **2 %** Autres

Tiers digne de confiance **5 %**

Le père seul **9 %**

La mère seule **39 %**

41 % Les parents

50 %

Des familles accompagnées bénéficiaient d'un autre accompagnement en simultané

DONT

18 %

Par les professionnels du médico-social/sanitaire

LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DES ENFANTS

12 % Manque ouverture environnement	12 % Enfants enjeu des conflits	14 % Troubles relationnels
15 % Troubles de la scolarité	16 % Place inadaptée des enfants	
9 % Conduite à risque, délinquance, trouble du comportement		

ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

Il s'agit d'une **mesure d'intervention éducative à domicile renforcée**, qui s'adresse à de très jeunes enfants, jusqu'à 6 ans, signalés comme étant en grand risque. Elle concerne des **situations de dysfonctionnements** importants de la **parentalité** et des situations réclamant **un travail de guidance parentale** afin de **protéger le jeune enfant** en développant la **qualité du lien** avec son parent et en **veillant à son développement**.

PRINCIPAUX MOTIFS DE PLACEMENT

- 47 %** Carences ou négligences éducatives
- 27 %** Troubles de la relation parent/enfant
- 22 %** Maltraitements
- 2 %** Carences d'autorité/Conduites à risque

ZOOM SUR LES MESURES RENFORCÉES

Il s'agit de **mesures éducatives, administratives ou judiciaires**, pour une intervention renforcée au domicile de la famille. Cette mesure s'adresse à des **enfants et adolescents de 0 à 17 ans** révolus pour lesquels une mesure « classique » n'est pas suffisamment opérante, ou pour lesquels **une mesure de placement ou un accueil provisoire** n'est pas une réponse adaptée. Elles peuvent aussi avoir pour finalité d'**accompagner un retour** du mineur à domicile à l'issue d'un placement dans une situation complexe notamment.

ENVIRONNEMENT FAMILIAL DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ENFANT

- 53 %** Chez la mère
- 26 %** Chez les deux parents
- 12 %** Chez le père
- 9 %** Autres (famille élargie, tiers digne de confiance...)

LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES

- 17 %** Carences d'autorité, absence de repères
- 16 %** Difficultés relationnelles parent/enfant
- 13 %** Conflit intrafamilial et difficulté de communication

Protection judiciaire de la jeunesse

54

Jeunes accompagnés par
les Centres Éducatifs Fermés
tout au long de l'année

425

Mesures Judiciaires
d'Investigations
Éducatives

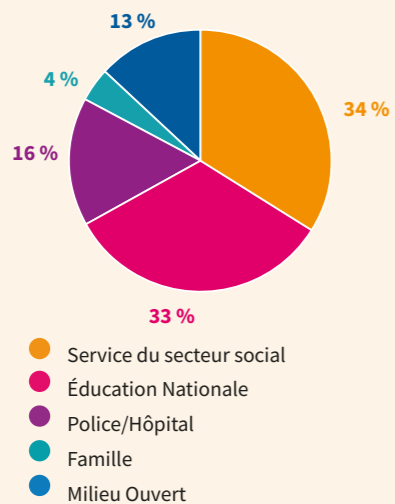




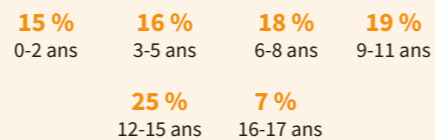
MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATIONS ÉDUCATIVES

Cette mesure est un outil d'aide à la décision du Juge des enfants permettant de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Cette mission relève de la compétence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

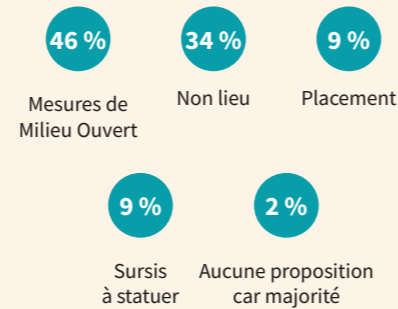
ORIGINE DU SIGNALEMENT



ÂGE DES JEUNES



DÉCISIONS PRISES À L'ISSUE DE LA MESURE



65 % Des mesures ne bénéficiaient d'aucune mesure éducative ou suivi social avant la MJIE

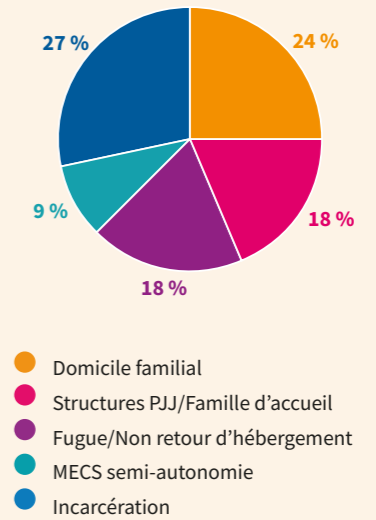
CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS

La Fondation Les Nids accueille au sein de ses deux Centres éducatifs Fermés (CEF) **mineurs sous main de justice, à partir de 13 ans**, en alternative à la détention. Créée en 2002 par la loi Perben I du 9 septembre 2002. Les mineurs multirécidivistes ou multiréitérants peuvent y être placés par un magistrat compétent, à la suite d'actes délictueux ou criminels. L'objectif du placement en CEF, avec une équipe pluridisciplinaire, est **d'assurer une prise en charge contenante et protectrice**. Le CEF s'efforce de construire pour les jeunes accueillis un mode de prise en charge qui répond au mieux à leurs besoins, dans le respect de l'application de la justice des mineurs :

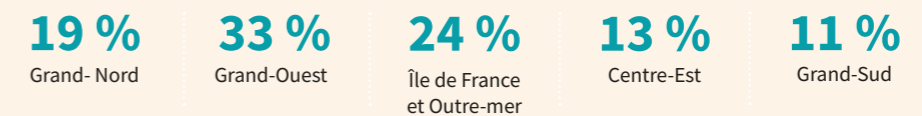
- Prendre conscience de ses actes.
- Reconnaître leur incidence sur les victimes.
- Reconstruire un projet d'insertion socio-professionnelle.



ORIENTATION À LA SORTIE POUR LES JEUNES ACCOMPAGNÉS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES



JEUNES ACCUEILLIS
54



MOYENNE D'ÂGE À L'ARRIVÉE

15,9 ans

Du fait de la spécificité d'accueil exclusif de jeunes filles, le CEF de Doudeville a accueilli des adolescentes venant de l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

NOMBRE DE PLACES

10



MOYENNE D'ÂGE À L'ARRIVÉE

14,5 ans

NOMBRE DE PLACES

12

SUIVI PÉDOPSYCHIATRIQUE

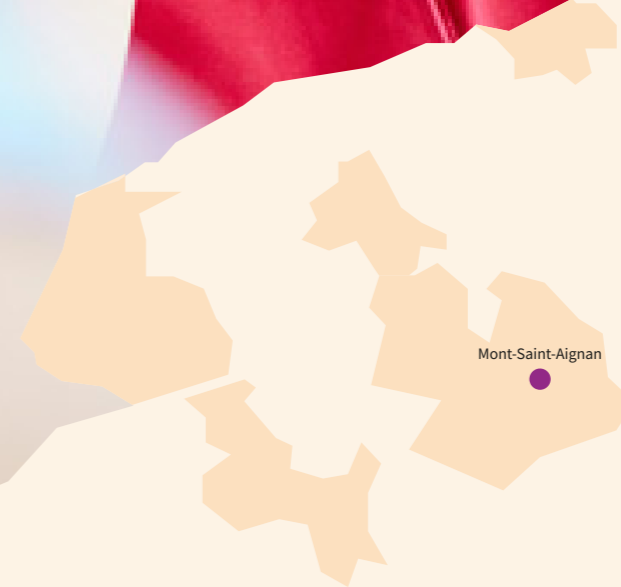
20 %

En complément d'un **suivi psychologique** au CEF.

Enfance en situation de handicap

146

Jeunes accompagnés
par les services
tout au long de l'année



● Serquigny

DITEP, Dispositif Intégré

Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

NOS MISSIONS

La Fondation Les Nids accueille des enfants et des adolescents au sein de deux **Dispositifs Intégrés Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (DITEP)**, à la demande des familles et sur décision de la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)** du département de résidence. Ces jeunes, âgés de **6 à 20 ans révolus**, ont des potentialités intellectuelles préservées, mais présentent des **difficultés psychologiques** et des **troubles du comportement** qui perturbent leur **scolarité** et leur accès aux **apprentissages**. Les deux DITEP de Mont-Saint-Aignan et de Serquigny relèvent de la compétence de **l'Agence Régionale de Santé**.

JEUNES
ACCOMPAGNÉS
146

RÉPARTITION PAR SEXE
18 % Filles
82 % Garçons


DURÉE
ACCOMPAGNEMENT

38 %
0-2 ans

27 %
2-4 ans

24 %
4-6 ans

11 %
6-10 ans



ÂGE
DES
JEUNES

8 % 8-10 ans

22 % 10-12 ans

34 % 12-14 ans

24 % 14-16 ans

12 % 16-18 ans

SUIVI PSYCHIATRIQUE
DES JEUNES
85 % Avec suivi
15 % Sans suivi

INCLUSION SCOLAIRE
77 %

des jeunes accompagnés
ont eu accès à une **scolarité**
ou à une **formation** en milieu
ordinaire, à temps plein ou partagé
sur l'ensemble des deux dispositifs

MESURES
DE PROTECTION

44 % des jeunes
accueillis en DITEP
bénéficient d'une
mesure de protection
de l'enfance

UN FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF

Les DITEP de la Fondation sont avant tout le résultat d'une **évolution progressive** au fil des années. En effet, la Fondation a veillé à **faire évoluer les pratiques et les accompagnements** proposés au sein des instituts, dont elle a repris la gestion il y a plusieurs années, afin de tenir compte des **besoins des enfants** et des **familles**, et des **enjeux législatifs**. Le **fonctionnement en dispositif intégré** requiert la **diversification des modes d'accompagnements** à temps complet ou partiel. Pour chaque enfant ou jeune, en fonction de ses besoins et de son évolution, le fonctionnement en dispositif permet de mobiliser une ou plusieurs modalités. La notion de **parcours** s'impose depuis la loi du 06 janvier 2005 comme une notion essentielle dans l'accompagnement proposé par les établissements **médico-sociaux**.

Les ITEP, en devenant progressivement des dispositifs intégrés, sont les acteurs privilégiés de cette évolution des pratiques. Ils dépassent la logique des établissements et services dédiés pour offrir, seul ou en coopération, une **diversité d'interventions modulables**, dans et hors les murs, adaptables à ce que le jeune et sa famille sont en capacité de « *supporter* ».

La logique de dispositif intégré, la souplesse des modalités, d'accompagnement dans et hors les murs, l'ajustement permanent aux besoins du jeune, est précisément celle que la réforme SERAFIN-PH, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2027, entend reconnaître et valoriser. Cette réforme profonde du financement des établissements médico-sociaux pour enfants vise à mieux aligner les ressources sur la réalité des accompagnements plutôt que sur la seule capacité installée.

Pour autant, elle soulève une question que la Fondation suit avec attention : comment seront comptabilisés et financés les accompagnements des jeunes hors file active traditionnelle ceux notamment suivis dans le cadre d'unités expérimentales? Si ces formes d'intervention, pourtant au coeur de la logique inclusive, ne sont pas correctement prises en compte dans les équations tarifaires, le risque serait de fragiliser financièrement les structures qui ont fait le choix d'innover.

ZOOM SUR L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE

Le DITEP l'Orée du Bois a développé un dispositif inclusif expérimental au sein du collège Emile Zola à Sotteville Les Rouen. Ce dispositif a mis en place au sein du collège un « SAS » de régulation dans lequel les professionnels du DITEP accueillent en cas de besoin les élèves du collège présentant des troubles ou des difficultés importantes du comportement, pour permettre les régulations nécessaires afin de sécuriser la scolarité de ces jeunes. Le dispositif permet également à des enfants du DITEP de bénéficier d'une inclusion au collège.

4. Activités subventionnées

L'espace parents

• ROUEN MÉTROPOLE

Ce service, accessible par tous, apporte son soutien aux parents qui souhaitent bénéficier gratuitement de conseils de professionnels à propos de leur rôle de parent ou face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leur(s) enfant(s). Cette mission est financée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Seine-Maritime.

ENTRETIENS INDIVIDUELS ET FAMILIAUX
35

ACTIONS COLLECTIVES
33



Les activités socio-judiciaires

• DIEPPE

En partenariat avec l'Œuvre Normande des Mères, cette plateforme de coopération mène différentes actions socio-judiciaires dans le cadre d'une convention avec le Tribunal Judiciaire de Dieppe. L'objectif de ces activités est d'agir contre l'exclusion sociale et d'accompagner des personnes sous main de justice, dans le cadre d'infractions pénales.

ENQUÊTE SOCIALE RAPIDE
450
Personnes

STAGE RESPONSABILITÉ PARENTALE
28
Personnes suivies

STAGE VIOLENCE CONJUGALE
53
Personnes suivies

CONTRÔLE JUDICIAIRE
199
Personnes suivies

Enquête sociale pour le juge aux affaires familiales

• DIEPPE

Cet outil visant à permettre la prise de décision par le Juge aux Affaires Familiales, préserve l'intérêt de l'enfant et favorise la continuité et l'effectivité du maintien du lien de l'enfant avec chacun des parents. Cette action est financée par frais de justice sur le territoire de Dieppe.

38
ENQUÊTES

au bénéfice de

56
ENFANTS

L'audition de l'enfant dans le champ du contentieux familial

• LE HAVRE - DIEPPE

Des professionnels disposant de compétences spécifiques dans le champ du contentieux familial, auditionnent des mineurs désirant être entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire les concernant. Le but est d'écouter leurs ressentis et leurs attentes, sans pour autant leur conférer le statut de partie. Cela permet d'aider le Juge à prendre une décision dans l'intérêt du mineur dans le cadre de la séparation de ses parents. Cette mission est financée sur frais de justice.

AUDITIONS RÉALISÉES

144

Au Havre et à Dieppe



L'audition des mineurs victimes

• DIEPPE

En partenariat avec l'association « En parler », cette action permet la présence d'un psychologue qui accompagne l'enfant et assiste l'Officier de Police Judiciaire dans l'audition des enfants victimes de violences ou maltraitements sexuelles. Cette action est financée sur frais de justice.

AUDITIONS RÉALISÉES
4



Remobilisation scolaire

• LE HAVRE

En partenariat avec l'Education Nationale et la Ville du Havre, au sein du service d'accueil de jour, cette activité accueille des jeunes exclus temporairement de leur établissement scolaire afin qu'ils prennent conscience que leurs actes ont des répercussions sur leur vie future.

ACER **30** JEUNES ACCUEILLIS

INTERVALLE **25** JEUNES ACCOMPAGNÉS

ACER : Accueil Citoyen Éducatif et de Remobilisation



Le parrainage en protection de l'enfance

Le parrainage donne la possibilité à tout enfant - quel que soit son âge - de bénéficier de liens privilégiés avec un adulte et/ou une famille sur un temps suffisamment long pour permettre à une réelle relation affective de se nouer, accompagner et aider à grandir des enfants, des

adolescents et des jeunes en situation de vulnérabilité affective et sociale : une démarche volontaire de la part de tous les acteurs (enfants, familles, professionnels, bénévoles) et qui a pour finalité l'instauration, par des temps partagés et réguliers d'un lien, en accord avec son/ses parent(s) et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour garantir la qualité et la pérennité de ces liens, une équipe dédiée et experte accompagne à la fois les parrains et marraines dans leur engagement, et les équipes de professionnels dans la mise en oeuvre concrète du parrainage au sein de leurs dispositifs. Cet appui se veut souple et ajusté : présent lorsqu'il est nécessaire, discret lorsque le lien se construit naturellement. Des temps de rencontre entre parrains et marraines sont également organisés régulièrement, offrant un espace d'échange, de partage d'expériences et de soutien mutuel — autant de moments qui enrichissent l'engagement de chacun et renforcent la dynamique collective du dispositif.



JEUNES
14

De 6 à 17 ans, accompagnés par 13 parrains/marraines

FAMILLES DE PARRAINAGE RECRUTÉES

8

Dont

- 5 nouvelles conventions signées et mises en place
- 3 recrutements en cours
- 4 familles en attente d'un enfant à parrainer

TEMPS DE RENCONTRE PARRAIN/MARRAINE

4 925 heures

Et

196 heures de soutien et d'entretiens mis en oeuvre par deux intervenantes

Conclusion et perspectives pour 2026

2025 : Une année de consolidation, d'innovation et de fédération.

Dans son rapport d'activité 2024, la fondation s'était donné trois caps pour 2025 : Consolider, innover et fédérer pour répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'était fixés. Ces trois orientations ont effectivement structuré l'action conduite tout au long de l'année, sans se démentir, même dans un contexte qui a souvent éprouvé les marges de manœuvre disponibles.

En voici quelques illustrations.

CONSOLIDER ET FAIRE ABOUTIR POUR GARANTIR LA MAÎTRISE DES RISQUES ET RÉPONDRE À NOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Mieux piloter : la mise à disposition de tableaux de bord RH, financiers et usagers, l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique, et l'identification et la priorisation de l'ensemble des projets mis au travail ont constitué des avancées concrètes dans notre capacité à piloter l'action de la Fondation.

Mieux accompagner les jeunes et les professionnels : la finalisation de la MECS du Havre, les déménagements des services de semi-autonomie DALI à Deville et du CEH dans de nouveaux locaux à Bolbec et de l'AEP à Gournay, ainsi que le démarrage des travaux d'Yvetot ont amélioré concrètement les conditions d'accueil des jeunes et de travail des équipes. S'y ajoutent la poursuite du déploiement du DUI dans les deux DITEP initié en septembre 2024, et la refonte d'une partie des procédures.

Mieux protéger : La structuration de la démarche qualité et de la gestion des risques à l'échelle de la fondation, à l'heure où le premier cycle d'évaluation engagé avec la HAS vient de s'achever (2023-2025), constitue une étape structurante. De même que le déploiement des attestations d'honorabilité et la mise en oeuvre de la feuille de route santé/sécurité traduisent notre engagement à mieux protéger les personnes accueillies comme les professionnels qui les accompagnent.

INNOVER : DE NOUVELLES RÉPONSES POUR DES BESOINS EN MUTATION.

L'année 2025 a confirmé que l'innovation, dans le secteur social et médico-social, ne relève pas d'une démarche de rupture mais d'une capacité à ajuster continuellement les réponses aux réalités observées.

Pour mieux piloter : La formalisation d'un schéma stratégique du système d'information, conduit

avec un DSI à temps partagé, constitue une étape structurante, avec la mise au travail des chantiers les plus impactants : généralisation du DUI, refonte de l'arborescence documentaire, une recherche continue de nouvelles recettes pour financer des projets nouveaux (subvention DUI complémentaire à hauteur de 105 000€ ; primes CEE 2024/2025 pour 482 714€).

Pour mieux accompagner : Trois réponses à appels à projets ont été déposées et retenues, la transformation du SMD en IEDIH (150 places en Seine-Maritime), la création de 20 mesures MAEVA (accompagnement à l'entrée dans la vie adulte) et le déploiement de mesures AEMOR/AEMORH dans l'Eure. Ces nouvelles formes d'intervention illustrent la capacité de la fondation à faire évoluer ses modalités d'accompagnement en réponse aux attentes des financeurs et aux besoins des publics. De même que le déploiement de parcours de formation métiers ciblés (directeurs, chefs de service, intervenants socio-éducatifs non formés au secteur),

Pour mieux protéger : Formaliser les stratégies prioritaires issues des critères impératifs pour l'ensemble des ESSMS de la Fondation (identification, propositions de priorisations, rédaction de documents d'appui, accompagnement au déploiement ; mise en place d'une démarche globale fondation pour répondre aux critères impératifs ainsi que la poursuite du déploiement de YOOZ (dématérialisation des factures, phases 3 et 4).

Fédérer : construire des projets comme cadre partagé

Pour mieux piloter : La négociation des nouveaux CPOM avec le Département de Seine-Maritime et l'ARS de Normandie a constitué un exercice de même nature : non seulement un acte contractuel, mais un moment de confrontation et de nécessaire convergence des orientations à mettre en place pour la période 2026-2030.

Mais également la fusion-absorption avec l'Association Agir Avec Vincent de Paul (AAVP), qui constituera en 2026 un aboutissement du mandat de gestion entamé en avril 2024

Pour mieux accompagner : L'engagement de fédérer s'est traduit avant tout dans la révision quinquennale du projet fondation 2026-2030, engagée en 2025. Ce travail d'élaboration collective a mobilisé les équipes autour du bilan du projet actuel pour préparer en 2026 une réflexion commune sur les valeurs, les orientations et les ambitions de la fondation pour les cinq années à venir. Il constitue à la fois un acte d'identité, la réaffirmation des valeurs portées, et un outil de pilotage, destiné à donner du sens aux actions quotidiennes.

Pour mieux fédérer : La formalisation d'une stratégie bientraitance et d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance transversaux à l'ensemble des établissements constitue un acte de fédération fort : c'est un cadre éthique commun, pas seulement un outil de conformité.

De même que la participation aux différents groupes de travail et comités organisés par nos partenaires et financeurs pour construire des référentiels et des pratiques partagés.

LES POINTS DE VIGILANCE

L'année écoulée n'efface pas les fragilités structurelles et contextuelles.

Contextuelles : La transformation de l'offre en protection de l'enfance, l'évolution des DITEP dans leurs modalités d'intervention vers une logique d'appui à la scolarité inclusive (unités expérimentales) et de financement (SERAFIN PH), et le repositionnement des CEF face à l'annonce de leur transformation en Unités Judiciaires à Priorité Educatives (UJPE) dessinent un paysage institutionnel qui va encore profondément se recomposer et que la Fondation va devoir continuer d'approviser.

Les renégociations des deux CPOM ayant abouti pour les établissements à une reconduction des enveloppes des stratégies d'économies sont d'ores et déjà mises au travail.

Structurelles : La tension sur les ressources humaines demeure une réalité permanente : attractivité insuffisante de certains métiers, renouvellement accéléré des équipes, difficultés de recrutement sur les fonctions de santé (infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens, psychiatres).

L'absence d'avancée sur une convention collective unique étendue, constitue un point de blocage majeur que la fondation ne peut résoudre seule, mais qu'elle continuera de porter dans les instances compétentes.

Les délais de mise en place des mesures de protection restent trop importants en lien avec l'insuffisance de places déployées au regard des besoins, malgré les

moyens déployés par le Conseil Départemental. Cette réalité, documentée dans la mission d'information conduite en 2025, interpelle directement la fondation dans sa responsabilité de plaider : la défense des besoins de l'enfance et de la jeunesse, dans toute leur complexité et leur urgence, est une cause que la Fondation porte et continuera de porter. Pour autant, répondre à l'urgence ne saurait conduire à accueillir au-delà de ce que les moyens permettent de garantir : la qualité de l'accompagnement des jeunes déjà présents n'est pas négociable. C'est précisément parce que la fondation refuse de choisir entre quantité et qualité qu'elle continuera d'interpeller les financeurs et les pouvoirs publics sur la nécessité de mettre les ressources à la hauteur des besoins. L'accès aux soins des jeunes accueillis, dans un contexte de désertification médicale sur plusieurs territoires de santé normands, constitue un enjeu similaire : urgent, structurel, et sans réponse satisfaisante à ce stade.

CAP 2026 : METTRE EN ŒUVRE

L'année 2026 s'annonce comme une année de mise en place opérationnelle, dans des délais contraints.

A titre d'exemples là encore :

Sur le volet de la consolidation, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2030 sera élaboré en lien étroit avec les directeurs de dispositifs, tandis que les travaux d'Yvetot et de Bernay seront finalisés. La facturation électronique sera déployée sur l'ensemble des établissements et services. Les élections professionnelles seront organisées, la réinternalisation de la fonction de délégué à la protection des données à aboutir, de même que la poursuite de l'intégration des établissements et services de l'association AVP suite à la fusion absorption, la négociation de plusieurs accords en lien avec les conditions de travail.

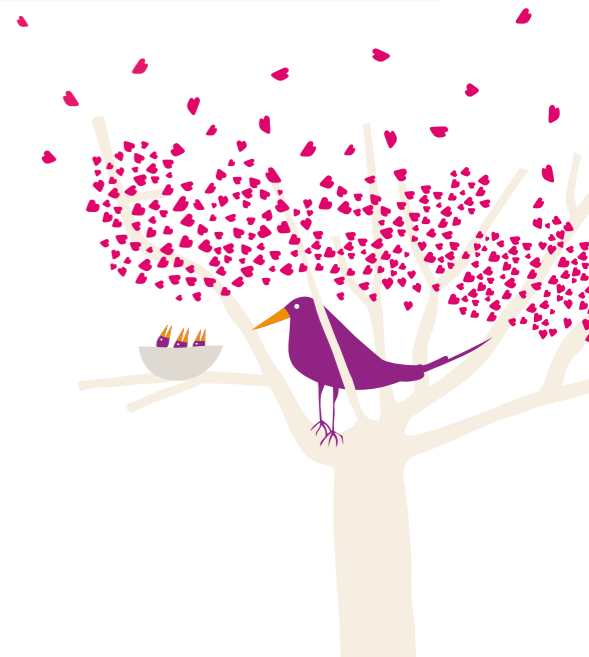
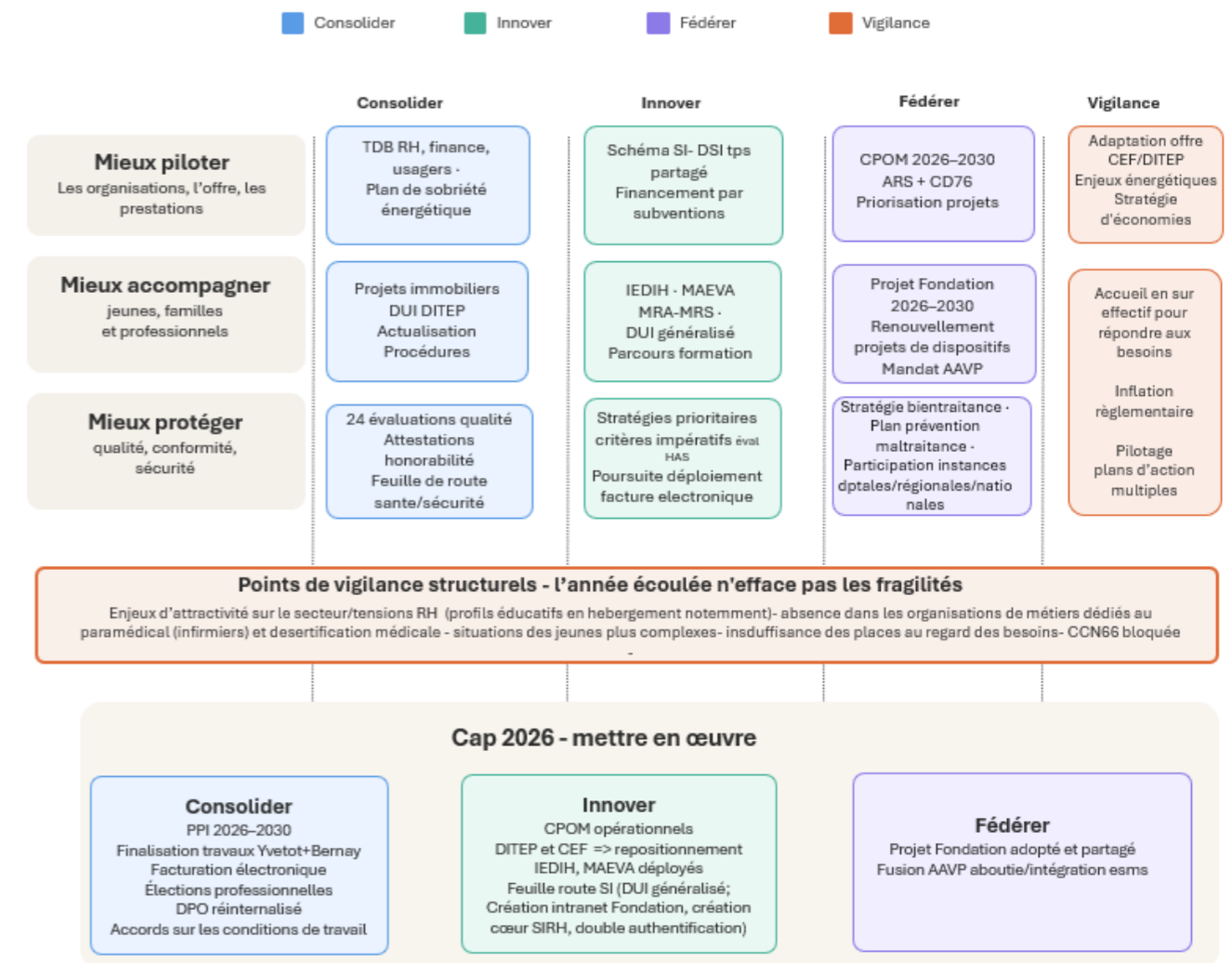
Sur le volet de l'innovation, les nouveaux CPOM seront mis en œuvre. Le repositionnement des CEF et des DITEP sera ou non confirmé avec les financeurs, de même que le déploiement des mesures IEDIH et MAEVA deviendra pleinement effectif. La feuille de route SI sera partagée avec l'ensemble des directions de dispositifs, pour mettre au travail avec elles les chantiers les plus structurants (migration de l'arborescence documentaire vers SharePoint ; structuration du cœur SIRH - pour ouvrir les données RH aux salariés qui les concernent directement, compléteront ce programme de consolidation ; et la phase 2 de généralisation du DUI engagée (paramétrage/formations préalables ; mise en place de la double authentification)

Sur le volet de la fédération, le projet Fondation 2026-2030 sera partagé avec les dispositifs comme cadre commun d'action, puis adopté et déployé par les instances de gouvernance et la fusion absorption avec l'association AVP sera finalisée.

Ces quelques exemples (non exhaustifs) illustrent de façon concrète la capacité de la Fondation à absorber des dynamiques de développement complexes tout en maintenant la qualité de ses missions et reflètent en ce sens son ambition restée intacte de servir, avec exigence et humilité, les enfants, les jeunes et les

familles qui lui font confiance en mettant en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées par ses financeurs et autorités de contrôle.

Bilan 2025 — dynamiques et axes stratégiques





Fondation Les Nids - Siège social

27 rue du Maréchal Juin - BP 137 - 76131 Mont-Saint-Aignan
02 35 76 80 09 - siege.social@lesnids.fr

www.lesnids.fr